

# Pas de bain de sang social suite à la réforme des ACS

EMPLOI Le statut disparaît dans l'administration en 2020



Il n'y aura plus de nouvelles créations de poste ACS, sauf en cas de décision exceptionnelle du gouvernement, comme dans le cadre du plan crèches qui a débouché sur l'engagement de puéricultrices. © DOMINIQUE DUCHESNES

► La réforme portée par Didier Gosuin (Défi), ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation, doit être validée ce jeudi.

► Le système des agents contractuels subventionnés est maintenu dans le secteur non-marchand.

**I**l faut toujours garder espoir. La réforme des ACS, longtemps annoncée, jamais formalisée, devrait finalement être votée ce jeudi par le gouvernement bruxellois. Cela fait des années que les ministres de l'Em-

ploi successifs se cassaient les dents sur le sujet, Didier Gosuin (Défi) a pris son temps mais il a un plan. Ça n'a pas été simple et il reste encore des obstacles avant de crier victoire.

**1 Les ACS, c'est quoi ?** L'acronyme cache les agents contractuels subventionnés. Ils sont environ 10.000 à Bruxelles. On trouve des ACS dans deux secteurs : les pouvoirs locaux (communes, CPAS, zones de police) et le non-marchand (ASBL). Concrètement, le dispositif permet à un employeur de toucher une prime et de bénéficier d'une exonération de cotisations patronales quand il engage un salarié dans le cadre de conditions bien précises.

**2 Pourquoi fallait-il réformer ?** Depuis trente ans, l'État finance intégralement des emplois via les ACS dans le but de faire baisser le chômage. Il a été démontré que cela ne fonctionnait pas. On continue pourtant à dépenser 250 millions d'euros par an à Bruxelles. « On pensait que le chômage était conjoncturel, explique Didier Gosuin. Or, il s'est avéré que c'est un problème structurel. Quand on engage quelqu'un, il sort du chômage la première année mais est toujours là quinze ans après. Celui qui fait toute sa carrière comme ACS coûte plus d'un million d'euros à l'État. C'était une vision erronée. » En plus d'être erroné, le mécanisme est coûteux car administrativement très lourd. Une trentaine de personnes sont occupées chez Actiris uniquement pour gérer les ACS. « C'est une machine gigantesque dévoreuse de temps et de fonctionnaires, regrette le ministre. Notre simplification est une révolution, à ce niveau-là, car on va pouvoir affecter des dizaines de personnes à la lutte contre le chômage. »

**3 Pourquoi avoir attendu aussi longtemps ?** Avant la sixième réforme de l'État, plusieurs niveaux de pouvoirs étaient compé-

tents. Aujourd'hui, tout est sous contrôle de la Région, qui a dû mettre en place la réforme. Cela aura pris quatre ans à Didier Gosuin, qui a d'abord souhaité faire un état des lieux. Cela a permis de supprimer 56 postes pour diverses raisons, dont plusieurs cas de fraudes. Une suppression marginale à l'échelle du nombre total d'ACS, mais qui représente tout de même une économie de 4,5 millions d'euros par an.

**4 En quoi consiste la réforme pour l'administration ?** Le principal changement, c'est la suppression pure et simple du statut ACS au sein des pouvoirs locaux (communes, CPAS) et de l'administration bruxelloise (Siamu, Actiris, Bruxelles Propreté, VisitBrussels...). Plus de 3.000 postes seront directement gérés par ces employeurs. Didier Gosuin va leur transférer 56 millions sur les 250 dépensés annuellement.

Personne n'y perd financièrement et les travailleurs de ce secteur y gagnent. Ils seront désormais contractuels. Ils sortent du cadre ACS, peuvent prétendre à des promotions et devenir statutaires (s'ils réussissent les examens).

Le gouvernement n'autorisera plus la création de postes ACS dans ce secteur, sauf quand... il en décidera autrement. Il l'a déjà fait sous cette législature dans le cadre du plan crèches en engageant des puéricultrices. Des emplois ACS ont aussi été autorisés pour lutter contre le radicalisme. « Ce n'est pas une politique fermée, résume Didier Gosuin. On en créera uniquement pour répondre à des besoins spécifiques globaux de la société mais plus dans une logique de mise à l'emploi. »

**5 Quid du secteur non marchand où travaillent la majorité des ACS ?** Le modèle appliqué au point quatre ne fonctionne pas avec les ASBL. Elles relèvent souvent de niveaux de compétences autres que celui de la Région bruxelloise. Il n'est donc pas possible de transférer directement des moyens budgétaires. Les ACS sont donc maintenus dans ce secteur, qui bénéficiera d'une simplification administrative. « Au lieu de verser une prime mensuelle, on le fera sur base semestrielle. Cela va diminuer le poids des démarches, souvent difficiles à gérer pour les petites structures. »

**6 Quand la réforme entrera-t-elle en vigueur ?** Le gouvernement doit, en principe, donner son accord ce jeudi. Il faudra ensuite étudier la répartition des 56 millions dans les différentes administrations, en fonction des particularités de chacun. Cela ne sera sans doute pas prévu dans le budget de 2019. Le prochain gouvernement aura donc la finalisation du dossier sur la table et pourrait, s'il le souhaite, le mettre en place dès 2020. ■

MAXIME BIEMÉ

## EN CHIFFRES

**9.945**

C'est le nombre de postes ACS recensés en Région bruxelloise.

**250 millions**

C'est le coût annuel des ACS supporté par les pouvoirs publics.

**4,5 millions**

C'est la somme économisée grâce aux premières réformes lancées sous cette législature, qui s'est concrétisée par la suppression de 56 postes ACS.

**56 millions**

C'est l'enveloppe budgétaire qui sera transférée aux pouvoirs locaux et aux administrations bruxelloises à l'horizon 2020.

20001882

**S D'ÉTÉ**

NANT  
ONNE À  
PRIX

lalloflex

**WAVRE**  
54 Av. des Princes  
1300 Wavre

NAMUR  
e

## Parlez-vous le jeune ?

AVOIR LE SEUL  
CHILL/CHILLER  
DELIRE  
BADER  
GENRE PAVOIE  
JIM SEEF  
PECHO MALAISANT  
TROP TRISTE  
OKLM  
ON EN BALEC  
REUR ALZ

## Pas de bain de sang social suite à la réforme des ACS

Nul n'a pu empêcher Gosuin de voter la réforme des ACS

Plus de bain de sang social suite à la réforme des ACS

Le ministre de l'Emploi et de la Formation, Didier Gosuin, a voté jeudi la réforme des agents contractuels subventionnés (ACS) dans le secteur non-marchand.

La réforme des ACS, longtemps annoncée, jamais formalisée, devrait finalement être votée ce jeudi par le gouvernement bruxellois. Cela fait des années que les ministres de l'Emploi et de la Formation se cassaient les dents sur le sujet, Didier Gosuin (Défi) a pris son temps mais il a un plan. Ça n'a pas été simple et il reste encore des obstacles avant de crier victoire.

Le principal changement, c'est la suppression pure et simple du statut ACS au sein des pouvoirs locaux (communes, CPAS) et de l'administration bruxelloise (Siamu, Actiris, Bruxelles Propreté, VisitBrussels...). Plus de 3.000 postes seront directement gérés par ces employeurs. Didier Gosuin va leur transférer 56 millions sur les 250 dépensés annuellement.

Personne n'y perd financièrement et les travailleurs de ce secteur y gagnent. Ils seront désormais contractuels. Ils sortent du cadre ACS, peuvent prétendre à des promotions et devenir statutaires (s'ils réussissent les examens).

Le gouvernement n'autorisera plus la création de postes ACS dans ce secteur, sauf quand... il en décidera autrement. Il l'a déjà fait sous cette législature dans le cadre du plan crèches en engageant des puéricultrices. Des emplois ACS ont aussi été autorisés pour lutter contre le radicalisme.

« Ce n'est pas une politique fermée, résume Didier Gosuin. On en créera uniquement pour répondre à des besoins spécifiques globaux de la société mais plus dans une logique de mise à l'emploi. »

Le modèle appliqué au point quatre ne fonctionne pas avec les ASBL. Elles relèvent souvent de niveaux de compétences autres que celui de la Région bruxelloise. Il n'est donc pas possible de transférer directement des moyens budgétaires. Les ACS sont donc maintenus dans ce secteur, qui bénéficiera d'une simplification administrative.

« Au lieu de verser une prime mensuelle, on le fera sur base semestrielle. Cela va diminuer le poids des démarches, souvent difficiles à gérer pour les petites structures. »

Le prochain gouvernement aura donc la finalisation du dossier sur la table et pourrait, s'il le souhaite, le mettre en place dès 2020.